Page : 1/17

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

MOTOREX
Oil of Switzerland
Révision: 11.10.2024

Date d'impression: 11.10.2024

Numéro de version 1.2 (remplace la version 1.1)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit: WIPE & CLEAN CONCENT BLUE
- **UFI:** T79F-DE2H-500A-9DUV
- · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées

Voir les détails des scénarios d'exposition en annexe.

Utilisation privée d'agents de nettoyage

Utilisation industrielle des agents de nettoyage

Utilisation professionnelle des agents de nettoyage

Selon la fiche d'information générique sur l'exposition aux détergents, AISE, NVZ (2014)

· Emploi de la substance / de la préparation

Produit de nettoyage

Uniquement pour manipulation adéquate.

- · 1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

MOTOREX AG Bern–Zürich–Strasse 31, Postfach CH–4901 Langenthal Tel. +41 (0)62 919 75 75 www.motorex.com

· Représentatif unique en UE:

MOTOREX GmbH, Lilienthalstrasse 30-32, D-64625 Bensheim, Tel 06251-974910, Motorex.de@Motorex.com

- · Service chargé des renseignements: msds@motorex.com
- · 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

TOX Info Suisse Freiestrasse 16 CH-8028 Zürich info@toxinfo.ch Tel. +41 44 251 51 51

CH-numéro d'urgence 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou de la préparation
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

STOT RE 2 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· Pictogrammes de danger







GHS02 GHS07 GHS08

· Mention d'avertissement Attention

(suite page 2)

Page: 2/17

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

MOTOREX Oil of Switzerland
Révision: 11.10.2024

Date d'impression: 11.10.2024

Numéro de version 1.2 (remplace la version 1.1)

Nom du produit: WIPE & CLEAN CONCENT BLUE

(suite de la page 1)

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Ethane-1,2-diol

· Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou

l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes

nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P233 Maintenir le récipient hermétiquement fermé.

P240 Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

P241 Utiliser du matériel [électrique/de ventilation/d'éclairage] antidéflagrant.
P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de

protection des yeux/du visage/une protection auditive.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever

immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se

doucher].

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau

pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte

et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/

nationale/internationale.

· Indications complémentaires:

Contient des produits biocides: éthanol

- · 2.3 Autres dangers
- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · **PBT:** Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.

Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien

78-93-3 butanone Liste II

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Préparations

· Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:		
CAS: 64-17-5 EINECS: 200-578-6 Numéro index: 603-002-00-5	éthanol Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319	25-50%
CAS: 107-21-1 EINECS: 203-473-3 Reg.nr.: 01-2119456816-28	Ethane-1,2-diol STOT RE 2, H373; Acute Tox. 4, H302	10-25%
CAS: 78-93-3 EINECS: 201-159-0 Numéro index: 606-002-00-3 Reg.nr.: 01-2119457290-43	butanone Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336, EUH066	0,25-1%

CH/FR

Page: 3/17

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

MOTOREX*
Oil of Switzerland
Révision: 11.10.2024

Date d'impression : 11.10.2024

Numéro de version 1.2 (remplace la version 1.1)

Nom du produit: WIPE & CLEAN CONCENT BLUE

(suite de la page 2)

· Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu

agents de surface anioniques, agents de surface non ioniques, parfums

<5%

· Indications complémentaires:

L'éthane-1,2-diol contient un agent amer.

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des mesures de premiers secours
- · Remarques générales:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

- · Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- · Après contact avec la peau:

Enlever les résidus au savon et à l'eau.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Laver immédiatement à l'eau.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· Après ingestion:

Ne pas faire vômir. Ne pas donner des agents stimulant la résorption.

Consulter un médecin qui décidera de la méthode ou de la nécessité d'un lavage gastrique.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
- · Moyens d'extinction: Eau nébulisée, dioxyde de carbone, mousse résistant à l'alcool, poudre.
- · Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:

NE PAS UTILISER DE JET D'EAU.

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation

Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

- · 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité: Porter un appareil de protection respiratoire.
- · Autres indications Refroidir les récipients de stockage avec de l'eau s'ils sont exposés au feu.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un appareil de protection respiratoire.

Porter un équipement de sécurité. Éloigner les personnes non protégées.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Diluer avec beaucoup d'eau.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

(suite page 4)

Page: 4/17

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 - RS 813.11

Révision: 11.10.2024

Date d'impression: 11.10.2024

Numéro de version 1.2 (remplace la version 1.1)

Nom du produit: WIPE & CLEAN CONCENT BLUE

(suite de la page 3)

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Les vapeurs de ce produit sont plus denses que l'air et se concentreront dans les endroits surbaissés comme les puits, les réservoirs de stockage et autres zones confinées.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter la formation d'aérosols.

Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

- Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.
- · Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- · Autres indications sur les conditions de stockage:

Température de stockage recommandée (deg.C): ≤50°C

Stocker fermé les récipients et protéger contre pluie, poussière, chaleur et d'autres influences atmosphérique.

Stocker dans un endroit frais, sec et bien ventilé loin de toute source d'ignition ou de chaleur. Tenir les emballages hermétiquement fermés.

- · Classe de stockage: 3
- · 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Composants	présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:
64-17-5 éthan	ol
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 1920 mg/m³, 1000 ppm Valeur à long terme: 960 mg/m³, 500 ppm SSc;
107-21-1 Etha	ne-1,2-diol
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 52 mg/m³, 20 ppm Valeur à long terme: 26 mg/m³, 10 ppm H SSc;
78-93-3 butan	one
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 590 mg/m³, 200 ppm Valeur à long terme: 590 mg/m³, 200 ppm H B SSc;

(suite page 5)

Page : 5/17

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

MOTOREX Oil of Switzerland
Révision: 11.10.2024

Date d'impression : 11.10.2024

Numéro de version 1.2 (remplace la version 1.1)

Nom du produit: WIPE & CLEAN CONCENT BLUE

DNE		(suite de la pag
DNEL		
64-17-5 éti		. 1
Oral	DNEL/general population/System effects/Long-term	ic 87 mg/kg/24h (consommateur)
Dermique	DNEL / Workers / Systemic effects Long-term	s / 343 mg/kg/24h (ouvrier)
	DNEL/general population/System effects/Long-term	nic 206 mg/kg/24h (consommateur)
Inhalatoire	DNEL / Workers / Systemic effects Long-term	s / 950 mg/m3 (ouvrier)
	DNEL/Workers/Local effects/acute-sh term	ort 1.900 mg/m3 (ouvrier)
	DNEL/general population/System effects/Long-term	nic 114 mg/m3 (consommateur)
	DNEL/general pop/Local effects/acushort term	te- 950 mg/m3 (consommateur)
107-21-1 E	thane-1,2-diol	1
Dermique	DNEL / Workers / Systemic effects Long-term	s / 106 mg/kg/24h (ouvrier)
	DNEL/general population/System effects/Long-term	ic 53 mg/kg/24h (consommateur)
Inhalatoire	DNEL / Workers / Local Effects / Lor term	g- 35 mg/m3 (ouvrier)
	DNEL/general population/Local effec Long-term	ts/ 7 mg/m3 (consommateur)
78-93-3 bu	tanone	1
Oral DNEL/general population/Syste effects/Long-term		nic 31 mg/kg/24h (consommateur)
Dermique	DNEL / Workers / Systemic effects Long-term	5 / 1.161 mg/kg/24h (ouvrier)
	DNEL/general population/System effects/Long-term	nic 412 mg/kg/24h (consommateur)
Inhalatoire	DNEL / Workers / Systemic effects Long-term	600 mg/m3 (ouvrier)
	DNEL/general population/System effects/Long-term	nic 106 mg/m3 (consommateur)
PNEC		
64-17-5 éti	hanol	
Oral PNEC / Predators / Secondary poisoning 380-720 mg/kg food (Empoisonne) secondaire (prédateurs))		
PNEC / Aquatic organisms / Freshwater 0,96 mg/l (organismes aquatiques)		0,96 mg/l (organismes aquatiques)
PNEC / Aquatic organisms / Marine water		0,79 mg/l (organismes aquatiques)
PNEC/Aquatic organisms/Sewage treatment 580 mg/l (in plant/STP		580 mg/l (organismes aquatiques)
PNEC / Aquatic organisms / Sediment 3,6 mg/kg (organismes aquatiques (freshwater)		3,6 mg/kg (organismes aquatiques)
	C / Aquatic organisms / Sediment ne water)	2,9 mg/kg (organismes aquatiques)
[` '		0,63 mg/kg (organismes terrestres)

CH/FR

Page: 6/17

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

MOTOREX*
Oil of Switzerland
Révision: 11.10.2024

Date d'impression: 11.10.2024

Numéro de version 1.2 (remplace la version 1.1)

Nom du produit: WIPE & CLEAN CONCENT BLUE

	(suite de la page 5				
107-21-1 Etha	107-21-1 Ethane-1,2-diol				
PNEC /	Aquatic organisms / Freshwater	10 mg/l (organismes aquatiques)			
PNEC /	Aquatic organisms / Marine water	1 mg/l (organismes aquatiques)			
	/Aquatic org/intermittent s(freshwater)	10 mg/l (organismes aquatiques)			
PNEC/A plant/ST	quatic organisms/Sewage treatment	199,5 mg/l (organismes aquatiques)			
PNEC (freshwa	/ Aquatic organisms / Sediment ater)	37 mg/kg (organismes aquatiques)			
	PNEC / Aquatic organisms / Sediment 3,7 mg/kg (organismes aquatiques) (marine water)				
PNEC /	Terrestrial organism / Soil	1,53 mg/kg (organismes terrestres)			
78-93-3 butar	78-93-3 butanone				
Oral PNEC /	Predators / Secondary poisoning	1.000 mg/kg food (Empoisonnement secondaire (prédateurs))			
PNEC /	Aquatic organisms / Freshwater	55,8 mg/l (organismes aquatiques)			
PNEC /	Aquatic organisms / Marine water	55,8 mg/l (organismes aquatiques)			
PNEC/A plant/ST	quatic organisms/Sewage treatment P	709 mg/l (organismes aquatiques)			
PNEC (freshwa		284,74 mg/kg (organismes aquatiques)			
	PNEC / Aquatic organisms / Sediment 284,7 mg/kg (organismes aquatiques) (marine water)				
PNEC /	PNEC / Terrestrial organism / Soil 22,5 mg/kg (organismes terrestres)				
Composants	Composants présentant des valeurs limites biologiques:				
78-93-3 butar	none	•			
BAT (Suisse)	BAT (Suisse) 2 mg/l Substrat d'examen: Urine Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail Paramètre biologique: 2-Butanon (MEK)				

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir rubrique 7.
- · Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Conserver à part les vêtements de protection.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Eviter tout contact avec les yeux.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

(suite page 7)

Page: 7/17

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

MOTOREX Oil of Switzerland
Révision: 11.10.2024

Date d'impression : 11.10.2024

Numéro de version 1.2 (remplace la version 1.1)

Nom du produit: WIPE & CLEAN CONCENT BLUE

(suite de la page 6)

Protection des mains:



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Gants de protection à 374, résistant à l'huile en cours d'utilisation. La norme EN 374 Niveau 3 contrôle G1

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

Caoutchouc fluoré (Viton)

Caoutchouc nitrile

Épaisseur du matériau recommandée: ≥ 0.4 mm

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Pour le mélange des produits chimiques mentionnés ci-dessous, le temps de pénétration doit être d'au moins 60 minutes (perméabilité selon la norme EN 374 section 3: taux 1).

· Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection

· Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales

État physiqueCouleur:Odeur:LiquideBleuCitron

Seuil olfactif: Non déterminé.
 Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition

et intervalle d'ébullition 82 °C (DIN EN ISO 3405)

· Inflammabilité Inflammable.

Limites inférieure et supérieure d'explosion

Inférieure: 3,2 Vol %
 Supérieure: 15,3 Vol %
 Point d'éclair 31 °C

Température d'auto-inflammation
 Température de décomposition:
 pH
 410 °C (DIN 51794)
 Non déterminé.
 Non déterminé.

Viscosité:

· Viscosité cinématique < 2,2 mm²/s @ 40 °C (DIN 51562-1)

ConsistanceDynamique: Non déterminé.

(suite page 8)

Page: 8/17

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

MOTOREX*
Oil of Switzerland
Révision: 11.10.2024

Date d'impression : 11.10.2024

Numéro de version 1.2 (remplace la version 1.1)

Nom du produit: WIPE & CLEAN CONCENT BLUE

(suite de la page 7)

· Solubilité

· l'eau: Entièrement miscible

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur

log)

Non déterminé.

Capacité thermique

· Pression de vapeur à 20 °C:

59 hPa

Densité et/ou densité relative

• **Densité à 20 °C:** 0,94 g/cm³ (ASTM D 4052)

Densité relative
 Densité de vapeur:
 Non déterminé.
 Non déterminé.

· 9.2 Autres informations

Aspect:

Forme: Liquide

· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour

la sécurité

· Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif; toutefois, des

mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

· Test de séparation des solvants:

· **VOC (CE)** 42,87 %

· Changement d'état

· Taux d'évaporation: Non déterminé.

Informations concernant les classes de

danger physique

Substances et mélanges explosibles néant
 Gaz inflammables néant
 Aérosols néant
 Gaz comburants néant
 Gaz sous pression néant

· Liquides inflammables Liquide et vapeurs inflammables.

Matières solides inflammables néant
 Substances et mélanges autoréactifs néant
 Liquides pyrophoriques néant
 Matières solides pyrophoriques néant
 Matières et mélanges auto-échauffants néant

· Substances et mélanges qui dégagent des

gaz inflammables au contact de l'eau néant Liquides comburants néant néant néant réant Peroxydes organiques néant néant

Substances ou mélanges corrosifs pour les

métaux néant · Explosibles désensibilisés néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
- · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 9)

Page: 9/17

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

MOTOREX*
Oil of Switzerland
Révision: 11.10.2024

Date d'impression: 11.10.2024

Numéro de version 1.2 (remplace la version 1.1)

Nom du produit: WIPE & CLEAN CONCENT BLUE

(suite de la page 8)

· 10.6 Produits de décomposition dangereux:

Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- · Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

64-17-5 éthanol Oral LD50 8.300 mg/kg (souris) 1.187-15.010 mg/kg (rat) 1.187-15.010 mg/kg (rat) NOAEL 9.700 mg/kg/24h (souris) Inhalatoire LC50 / 6h 82,1-92,6 mg/l (rat) LC50 / 4h 115,9-133,8 mg/l (rat) NOAEC 1,3 mg/l (souris) 6,66 mg/l (rat) NOEC 130 mg/m3 (souris) 130 mg/m3 (rat) 130 mg/m3 (rat) 107-21-1 Ethane-1,2-diol Oral LD50 7.712 mg/kg (rat) NOEL 150 mg/kg/24h (rat) NOAEL 200 mg/kg/24h (rat) NOAEL 12.500 ppm (souris) Dermique LD50 3.500 mg/kg (souris) NOAEL 2.200-4.400 mg/kg/24h (dog) Inhalatoire LC50 / 6h 2,5 mg/l (rat) 78-93-3 butanone	· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:			
1.187-15.010 mg/kg (rat)	64-17-5 étl	64-17-5 éthanol		
Inhalatoire	Oral	LD50	8.300 mg/kg (souris)	
NOAEL 9.700 mg/kg/24h (souris) Inhalatoire LC50 / 6h 82,1-92,6 mg/l (rat) LC50 / 4h 115,9-133,8 mg/l (rat) NOAEC 1,3 mg/l (souris) 6,66 mg/l (rat) NOEC 130 mg/m3 (souris) 130 mg/m3 (rat) 107-21-1 Ethane-1,2-diol Oral LD50 7.712 mg/kg (rat) NOEL 150 mg/kg/24h (rat) NOAEL 200 mg/kg/24h (rat) NOAEL 12.500 ppm (souris) Dermique LD50 3.500 mg/kg (souris) NOAEL 2.200-4.400 mg/kg/24h (dog) Inhalatoire LC50 / 6h 2,5 mg/l (rat)			1.187-15.010 mg/kg (rat)	
Inhalatoire LC50 / 6h 82,1-92,6 mg/l (rat) 115,9-133,8 mg/l (rat) NOAEC 1,3 mg/l (souris) 6,66 mg/l (rat) NOEC 130 mg/m3 (souris) 130 mg/m3 (rat) 107-21-1 Ethane-1,2-diol Toral LD50 7.712 mg/kg (rat) NOEL 150 mg/kg/24h (rat) NOAEL 200 mg/kg/24h (rat) NOAEL 12.500 ppm (souris) LD50 3.500 mg/kg (souris) NOAEL 2.200-4.400 mg/kg/24h (dog) Inhalatoire LC50 / 6h 2,5 mg/l (rat)		LD50	7.800-22.500 ml/kg (rat)	
LC50 / 4h NOAEC 1,3 mg/l (souris) 6,66 mg/l (rat) NOEC 130 mg/m3 (souris) 130 mg/m3 (rat)		NOAEL	9.700 mg/kg/24h (souris)	
NOAEC	Inhalatoire	LC50 / 6h	82,1-92,6 mg/l (rat)	
6,66 mg/l (rat) 130 mg/m3 (souris) 130 mg/m3 (rat)		LC50 / 4h	115,9-133,8 mg/l (rat)	
NOEC 130 mg/m3 (souris) 130 mg/m3 (rat)		NOAEC	1,3 mg/l (souris)	
130 mg/m3 (rat) 107-21-1 Ethane-1,2-diol			6,66 mg/l (rat)	
107-21-1 Ethane-1,2-diol Oral LD50 7.712 mg/kg (rat) NOEL 150 mg/kg/24h (rat) NOAEL 200 mg/kg/24h (rat) NOAEL 12.500 ppm (souris) Dermique LD50 3.500 mg/kg (souris) NOAEL 2.200-4.400 mg/kg/24h (dog) Inhalatoire LC50 / 6h 2,5 mg/l (rat)		NOEC	130 mg/m3 (souris)	
Oral LD50 7.712 mg/kg (rat) NOEL 150 mg/kg/24h (rat) NOAEL 200 mg/kg/24h (rat) NOAEL 12.500 ppm (souris) Dermique LD50 3.500 mg/kg (souris) NOAEL 2.200-4.400 mg/kg/24h (dog) Inhalatoire LC50 / 6h 2,5 mg/l (rat)			130 mg/m3 (rat)	
NOEL 150 mg/kg/24h (rat) NOAEL 200 mg/kg/24h (rat) NOAEL 12.500 ppm (souris) LD50 3.500 mg/kg (souris) NOAEL 2.200-4.400 mg/kg/24h (dog) Inhalatoire LC50 / 6h 2,5 mg/l (rat)	107-21-1 Ethane-1,2-diol			
NOAEL 200 mg/kg/24h (rat) NOAEL 12.500 ppm (souris) Dermique LD50 3.500 mg/kg (souris) NOAEL 2.200-4.400 mg/kg/24h (dog) Inhalatoire LC50 / 6h 2,5 mg/l (rat)	Oral	LD50	7.712 mg/kg (rat)	
NOAEL 12.500 ppm (souris)		NOEL	150 mg/kg/24h (rat)	
Dermique LD50 3.500 mg/kg (souris) NOAEL 2.200-4.400 mg/kg/24h (dog) Inhalatoire LC50 / 6h 2,5 mg/l (rat)		NOAEL	200 mg/kg/24h (rat)	
NOAEL 2.200-4.400 mg/kg/24h (dog) Inhalatoire LC50 / 6h 2,5 mg/l (rat)		NOAEL	12.500 ppm (souris)	
Inhalatoire LC50 / 6h 2,5 mg/l (rat)	Dermique	LD50		
		NOAEL	2.200-4.400 mg/kg/24h (dog)	
78-93-3 butanone			2,5 mg/l (rat)	
Oral LD50 3.300 mg/kg (rat)	Oral	LD50		
Dermique LD50 10 ml/kg (lapin)	Dermique	LD50	10 ml/kg (lapin)	
LD50 5.000 mg/kg (lapin)				
Inhalatoire NOAEL 5.041 ppm (rat)	Inhalatoire	NOAEL	5.041 ppm (rat)	

- · Effet primaire d'irritation:
- Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.
- · Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Mutagénicité sur les cellules germinales
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Toxicité pour la reproduction
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 10)

Page: 10/17

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

MOTOREX*
Oil of Switzerland
Révision: 11.10.2024

Date d'impression : 11.10.2024

Numéro de version 1.2 (remplace la version 1.1)

Nom du produit: WIPE & CLEAN CONCENT BLUE

(suite de la page 9)

- · Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée
- Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- · Danger par aspiration
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- 11.2 Informations sur les autres dangers

· Propriétés perturbant le système endocrinien	
78-93-3 butanone	Liste II

DUDDIOU			
RIIIRRIOII	ト 1ツ・Intori	mations éco	Mananae
HODINGO		manons coc	rogrados

· 12.1 Toxicité

· Toxicit	· Toxicité aquatique:			
64-17-5	5 éthanol			
LC50	LC50 14.200-15.400 mg/l/96h (poisson)			
LC0	7.960 mg/l/96h (poisson)			
LC50	5.012 mg/l/48h (Invertébrés aquatiques)			
EC50	10.000 mg/l/24h (Invertébrés aquatiques)			
EC50	675-22.000 mg/l/96h (algae / cyanobacteria)			
	12.700-12.900 mg/l/96h (poisson)			
EC10	11,5 mg/l/72h (algae / cyanobacteria)			
EC50	275 mg/l/72h (algae / cyanobacteria)			
EC0	10.000 mg/l/48h (Invertébrés aquatiques)			
EC50	10.000 mg/l/48h (Invertébrés aquatiques)			
107-21	-1 Ethane-1,2-diol			
LC50	7.286 mg/l/96h (poisson)			
LC50	1.500 mg/l/28d (poisson)			
EC50	3.536-13.000 mg/l/96h (algae / cyanobacteria)			
EC50	C50 33.911 mg/l/21d (Invertébrés aquatiques)			
EC100	C100 100 mg/l/48h (Invertébrés aquatiques)			
EC0	100 mg/l/48h (Invertébrés aquatiques)			
EC50	100 mg/l/48h (Invertébrés aquatiques)			
NOEC	7.500-15.000 mg/l/21d (Invertébrés aquatiques)			
NOEC	100 mg/l/72h (algae / cyanobacteria)			
NOEC	8.590-24.000 mg/l/7d (Invertébrés aquatiques)			
	15.380-32.000 mg/l/7d (poisson)			
78-93-3	3 butanone			
LC50	2.993-3.200 mg/l/96h (poisson)			
LC50	1.723 mg/l/48h (poisson)			
LC50	1.656 mg/l/72h (poisson)			
LC50	1.816 mg/l/24h (poisson)			
EC50	345 mg/l/24h (Invertébrés aquatiques)			
	1.901 mg/l/24h (algae / cyanobacteria)			
EC50	2.029 mg/l/96h (algae / cyanobacteria)			
EC50	1.972 mg/l/72h (algae / cyanobacteria)			
EC0	136 mg/l/48h (Invertébrés aquatiques)			
	(suite page 11)			

- CH/FR -

Page: 11/17

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

MOTOREX*
Oil of Switzerland
Révision: 11.10.2024

Date d'impression : 11.10.2024

Numéro de version 1.2 (remplace la version 1.1)

Nom du produit: WIPE & CLEAN CONCENT BLUE

(suite de la page 10)

EC50 | 308-5.091 mg/l/48h (Invertébrés aquatiques) | 1.888 mg/l/48h (algae / cyanobacteria)

NOEC 68 mg/l/48h (Invertébrés aquatiques)

12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

• 12.2 Persistance et degradabilite Pas d'autres informations importantes disponibles.			
· 12.3 Potentiel de bio	· 12.3 Potentiel de bioaccumulation		
64-17-5 éthanol			
coefficient de partage	-0,3 [] (log Kow) (Bioaccumulation)		
Biodégradabilité	>75 % (28d) (Biodégradabilité)		
107-21-1 Ethane-1,2-	diol		
coefficient de partage	≤1,36 [] (log Kow) (Bioaccumulation)		
Biodégradabilité	>90 % (28d) (Biodégradabilité) (OECD 301 A)		
78-93-3 butanone	78-93-3 butanone		
coefficient de partage	0,3 [] (log Kow) (Bioaccumulation)		
Biodégradabilité	98 % (28d) (Biodégradabilité) (OECD 301 D)		

- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

- · 12.7 Autres effets néfastes
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (conformément à l'annexe 1 AwSV): peu polluant Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Pour le recyclage, s'adresser aux dépôts de déchets.

Rapportez le produit et/ou le récipient partiellement vidé dans son emballage d'origine au point de vente ou remettez-le à un point de collecte des déchets spéciaux.

· Catalogue européen des déchets

07 06 04* | autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques

- Emballages non nettoyés:
- Recommandation:

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Conteneur vidangés peuvent contenir de vapeurs inflammables ou explosifs.

· Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- · 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification
- · ADR/RID/ADN, IMDG, IATA UN1170

(suite page 12)

Page: 12/17

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

MOTOREX*
Oil of Switzerland
Révision: 11.10.2024

Date d'impression: 11.10.2024

Numéro de version 1.2 (remplace la version 1.1)

Nom du produit: WIPE & CLEAN CONCENT BLUE

(suite de la page 11)

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

· ADR/RID/ADN 1170 ÉTHANOL EN SOLUTION (ALCOOL

ÉTHYLIQUE EN SOLUTION)

IMDG ETHANOL SOLUTION (ETHYL ALCOHOL

SOLUTION)

IATA ETHANOL SOLUTION

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· ADR/RID/ADN



· Classe 3 (F1) Liquides inflammables.

· Étiquette 3

· IMDG, IATA



· Class 3 Liquides inflammables.

· Label 3

· 14.4 Groupe d'emballage

· ADR/RID/ADN, IMDG, IATA |||

· 14.5 Dangers pour l'environnement

Marine Pollutant: Non

· 14.6 Précautions particulières à prendre par

l'utilisateur Attention: Liquides inflammables.

· Numéro d'identification du danger (Indice

 Kemler):
 30

 ⋅ No EMS:
 F-E,S-E

 ⋅ Stowage Category
 A

· 14.7 Transport maritime en vrac

conformément aux instruments de l'OMI Non applicable.

· Indications complémentaires de transport:

· ADR/RID/ADN

· Quantités limitées (LQ) 5L · Quantités exceptées (EQ) Code: E1

Quantité maximale nette par emballage intérieur:

30 ml

Quantité maximale nette par emballage extérieur:

1000 ml

Catégorie de transportCode de restriction en tunnelsD/E

· IMDG

· Limited quantities (LQ) 5L

(suite page 13)

CH/FR -

Page: 13/17

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

MOTOREX*
Oil of Switzerland
Révision: 11.10.2024

Date d'impression : 11.10.2024

Numéro de version 1.2 (remplace la version 1.1)

Nom du produit: WIPE & CLEAN CONCENT BLUE

	(suite de la page 12)
· Excepted quantities (EQ)	Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 1170 ÉTHANOL EN SOLUTION (ALCOOL ÉTHYLIQUE EN SOLUTION), 3, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Ordonnance sur les produits chimiques (OChim, RS 813.11)

Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRPC, RS 814.81)

Ordonnance sur le transport des déchets (VeVa, RS 814.610)

Ordonnance du DETEC sur les listes de transport de déchets (VeVa, RS 814.610.1)

822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes sont à respecter.

822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité ne sont pas applicables.

- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- · Catégorie SEVESO P5c LIQUIDES INFLAMMABLES
- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5.000 t
- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50.000 t
- · RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- REGLEMENT (UE) 2019/1148
- Annexe I PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

- Annexe II PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT
- Aucun des composants n'est compris.
- Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues
 78-93-3 butanone

 Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

78-93-3 butanone 3

- REGLEMENT (UE) 2024/590 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone
- · Classement des liquides pouvant polluer les eaux: classe B
- · VOC (CE) 42,87 %
- · 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

(suite page 14)

3

Page : 14/17

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

MOTOREX*
Oil of Switzerland
Révision: 11.10.2024

Date d'impression : 11.10.2024

Numéro de version 1.2 (remplace la version 1.1)

Nom du produit: WIPE & CLEAN CONCENT BLUE

(suite de la page 13)

La classification du mélange a été effectuée par calcul conformément aux règles énoncées à l'annexe I du règlement (CE) n ° 1272/2008.

Aucune instruction spéciale de formation pour assurer la protection de la santé humaine et de l'environnement n'est requise.

exigence de pureté

Phrases importantes

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gercures de la peau.

- · Service établissant la fiche technique: Abteilung Produktsicherheit
- Date de la version précédente: 30.05.2024
- · Numéro de la version précédente: 1.1
- · Acronymes et abréviations:

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2 Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3 STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2

· * Données modifiées par rapport à la version précédente

Annexe: Scénario d'exposition 1

- · Désignation brève du scénario d'exposition Utilisation industrielle des agents de nettoyage
- · Secteur d'utilisation

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

· Catégorie du produit

PC35 Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

· Catégorie du procédé

PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes.

PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.

PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées

PROC10 Application au rouleau ou au pinceau

PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage

PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire.

· Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)

· Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition

Voir la section 1 de l'annexe de la fiche de données de sécurité

- · Conditions d'utilisation
- · Durée et fréquence 5 jours de travail/semaine.
- · Paramètres physiques
- · Etat physique Liquide
- · Concentration de la substance dans le mélange La substance est le composant principal.

(suite page 15)

Page : 15/17

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

MOTOREX°
Oil of Switzerland
Révision: 11.10.2024

Date d'impression : 11.10.2024

Numéro de version 1.2 (remplace la version 1.1)

Nom du produit: WIPE & CLEAN CONCENT BLUE

(suite de la page 14)

- Autres conditions d'utilisation
- · Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition de l'environnement Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur Pas nécessaire.
- · Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur pendant l'utilisation du produit

N'est pas applicable.

- · Mesures de gestion des risques
- Protection du travailleur
- · Mesures de protection organisationnelles Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Mesures techniques de protection Aucune mesure particulière n'est requise.
- Mesures personnelles de protection Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Mesures pour la protection du consommateur Aucune mesure particulière n'est requise.
- Mesures de protection de l'environnement
- Air Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Eau Aucune mesure particulière n'est requise.
- Mesures pour l'élimination S'assurer que les déchets sont collectés et contenus.
- Procédés d'élimination Eliminer les restes du produit avec les ordures ménagères.
- · Type du déchet Conteneur partiellement vide et sale
- Estimation de l'exposition
- · Consommateur N'est pas pertinente pour ce scénario d'exposition.
- · Guide pour l'utilisateur en aval Pas d'autres informations importantes disponibles.

Annexe: Scénario d'exposition 2

- · Désignation brève du scénario d'exposition Utilisation professionnelle des agents de nettoyage
- · Secteur d'utilisation

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

· Catégorie du produit

PC35 Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

· Catégorie du procédé

PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes.

PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.

PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées

PROC10 Application au rouleau ou au pinceau

PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage

PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire.

· Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)

· Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition

Voir la section 1 de l'annexe de la fiche de données de sécurité

- · Conditions d'utilisation
- · Durée et fréquence 5 jours de travail/semaine.
- Paramètres physiques
- Etat physique Liquide
- · Concentration de la substance dans le mélange La substance est le composant principal.

(suite page 16)

Page : 16/17

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

MOTOREX
Oil of Switzerland
Révision: 11.10.2024

Date d'impression : 11.10.2024

Numéro de version 1.2 (remplace la version 1.1)

Nom du produit: WIPE & CLEAN CONCENT BLUE

(suite de la page 15)

- · Autres conditions d'utilisation
- · Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition de l'environnement Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur Pas nécessaire.
- · Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur pendant l'utilisation du produit

N'est pas applicable.

- · Mesures de gestion des risques
- Protection du travailleur
- · Mesures de protection organisationnelles Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Mesures techniques de protection Aucune mesure particulière n'est requise.
- Mesures personnelles de protection Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Mesures pour la protection du consommateur Aucune mesure particulière n'est requise.
- Mesures de protection de l'environnement
- Air Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Eau Aucune mesure particulière n'est requise.
- Mesures pour l'élimination S'assurer que les déchets sont collectés et contenus.
- Procédés d'élimination Eliminer les restes du produit avec les ordures ménagères.
- · Type du déchet Conteneur partiellement vide et sale
- Estimation de l'exposition
- · Consommateur N'est pas pertinente pour ce scénario d'exposition.
- · Guide pour l'utilisateur en aval Pas d'autres informations importantes disponibles.

Annexe: Scénario d'exposition 3

- · Désignation brève du scénario d'exposition Utilisation privée d'agents de nettoyage
- · Secteur d'utilisation

SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs

· Catégorie du produit

PC35 Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

Catégorie du procédé

PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes.

PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.

PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées

PROC10 Application au rouleau ou au pinceau

PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage

Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)

Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition

Voir la section 1 de l'annexe de la fiche de données de sécurité

- · Conditions d'utilisation
- · Durée et fréquence 5 jours de travail/semaine.
- Paramètres physiques
- Etat physique Liquide
- Concentration de la substance dans le mélange La substance est le composant principal.
- · Autres conditions d'utilisation
- · Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition de l'environnement Aucune mesure particulière n'est requise.

(suite page 17)

Page: 17/17

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

MOTOREX*
Oil of Switzerland
Révision: 11.10.2024

Date d'impression: 11.10.2024

Numéro de version 1.2 (remplace la version 1.1)

Nom du produit: WIPE & CLEAN CONCENT BLUE

(suite de la page 16)

- · Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur Pas nécessaire.
- · Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur pendant l'utilisation du produit

N'est pas applicable.

- · Mesures de gestion des risques
- · Protection du travailleur
- · Mesures de protection organisationnelles Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Mesures techniques de protection Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Mesures personnelles de protection Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Mesures pour la protection du consommateur Aucune mesure particulière n'est requise.
- Mesures de protection de l'environnement
- · Air Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Eau Aucune mesure particulière n'est requise.
- Mesures pour l'élimination S'assurer que les déchets sont collectés et contenus.
- Procédés d'élimination Eliminer les restes du produit avec les ordures ménagères.
- Type du déchet Conteneur partiellement vide et sale
- Estimation de l'exposition
- · Consommateur N'est pas pertinente pour ce scénario d'exposition.
- Guide pour l'utilisateur en aval Pas d'autres informations importantes disponibles.

CH/FR